N° 2025.09.08

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 022-212200497-20251226-2025_09_08-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CREHEN

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le douze décembre, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, Maire.

PRÉSENTS : **Mme COTIN, Maire**
Mmes LAIGO, JOUFFE, LONCLE, MM. BOURGET, MACÉ, Adjoints
Mmes BURLOT, EVEN Conseillères Municipales
MM. BOITTIN, CADE, DOS, LETONTURIER (arrivé à 20h20) Conseillers Municipaux

EXCUSÉS : **Mmes DETOT (procuration à Mme LONCLE), MARTIN (procuration à Mme COTIN), MENIER (procuration à Mme JOUFFE), M. BIARD (procuration à M. BOURGET) et MILLOT (procuration à M. MACE)**

Monsieur Philippe DOS a été élu Secrétaire.

--- ===0=== ---

CHOIX DES VÉGÉTAUX POUR LES ESPACES VERTS – PÔLE SANTÉ

Madame Françoise LAIGO, adjointe au Maire en charge de l'Environnement rappelle que la commission « Environnement » réunie le 20 novembre s'était rendue sur le site du pôle santé et du Lotissement Domaine des Vallées 3 pour étudier les aménagements en espace vert possible avec la présence d'un professionnel des espaces verts.

Madame Françoise LAIGO présente le devis de l'entreprise Jardins du Littoral qui se décompose ainsi :

- Pour le Pôle Santé : une somme totale de 3 549,35 € H.T. soit 3 904,29 € T.T.C. ;
- Pour le Lotissement Domaine des Vallées 3, une somme totale de 2 373,85 € H.T. soit 2 611,24 € T.T.C.

La plantation se fera en régie ainsi que les travaux d'aménagement.

Madame Françoise LAIGO ajoute que pour le devis du Lotissement Domaine des Vallées 3, il convient d'attendre avant de prendre une décision car les plans proposés vont évolués et que cela nécessitera une nouvelle commission « Environnement ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide la proposition de la pépinière « Jardin du Littoral » pour la somme de 3 549,35 € H.T. soit 3 904,29 € T.T.C. ;
- Autorise Madame le Maire, à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,

Marie-Christine COTIN.